

**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK  
**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom  
**Band:** - (1941)  
**Heft:** 986

**Artikel:** Le régime de la presse en Suisse  
**Autor:** Béguin, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-686667>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE REGIME DE LA PRESSE EN SUISSE.

En Suisse, comme dans toutes les démocraties dignes de ce nom, nous considérons la liberté de la presse comme l'un des plus beaux fleurons de notre constitution. Celle-ci la garantit expressément. Si elle laisse aux tribunaux le soin d'en réprimer les abus, elle interdit formellement au pouvoir politique de la limiter. Cette conquête du XIX<sup>ème</sup> siècle est restée intangible de 1848 à 1934, à part une brève interruption au cours de la guerre mondiale de 1914 à 1918.

C'est assez dire que la Suisse a suivi, à cet égard, la même évolution que tous les pays civilisés. Son régime étant celui de la libre discussion, celui où l'opinion publique décide en dernier ressort de tous les problèmes importants, elle se devait de respecter strictement et scrupuleusement une liberté qui, seule, peut permettre à la grande masse des citoyens de se former un jugement individuel en matière politique, économique et sociale.

Pourtant vers 1934, on devait s'apercevoir qu'il n'est pas toujours aisé de maintenir un principe constitutionnel, quand il n'est pas reconnu par toutes les grandes puissances. Le totalitarisme a fait son apparition en Europe. Il a supprimé la liberté de la presse. Il a fait des journaux des instruments de gouvernement et des journalistes des serviteurs du pouvoir politique. Refaisant en sens inverse l'évolution générale du siècle dernier, il a proclamé la primauté de la raison d'Etat sur les droits de la personne humaine. Il tient les opinions individuelles pour négligeables. Il ne reconnaît pour vérités acquises que celles qui sont utiles à l'Etat, à ce qu'il appelle la communauté populaire.

Cette théorie, la Suisse ne l'a jamais acceptée. Elle est restée ferme sur ses principes. Toutefois, en ce qui concerne la politique extérieure, elle a dû tenir compte, dans une certaine mesure, de la doctrine adoptée par deux de ses puissants voisins. Jugeant d'autrui selon leurs propres conceptions. Ceux-ci n'ont cessé de vouloir rendre le gouvernement fédéral responsable de tout ce qui se publiait dans nos journaux. Ils sont allés jusqu'à prétendre que le Conseil fédéral se mettait en contradiction avec sa politique générale, caractérisée par la volonté d'entretenir de bonnes relations avec tout les pays, en tolérant certaines critiques et certains jugements que nos journaux ne se faisaient pas faute d'exprimer en toute liberté, avec cette franchise que nous pratiquons entre nous et que l'on s'étonne quelquefois de nous voir pratiquer vis-à-vis de l'étranger.

C'est pourquoi, en mars 1934, le Conseil fédéral a pris un arrêté qui permet de prendre certaines sanctions contre les journaux dont les attaques particulièrement graves ou grossières contre des régimes ou des chefs d'Etat étrangers risquent de compromettre les bonnes relations que la Suisse entretient avec les autres pays. Il ne s'agissait nullement d'interdire certaines opinions ou de limiter l'expression de certaines critiques, il s'agissait au contraire d'obtenir des journaux suisses qu'ils exercent leur activité avec toute la modération voulue, avec objectivité, avec tact, avec un sens avisé des convenances.

D'ailleurs, dans un discours prononcé devant le parlement en décembre 1938, le regretté Giuseppe Motta a excellemment défini la doctrine helvétique en la matière. Il a répété que les opinions individuelles ne sauraient engager l'Etat et qu'elles doivent pouvoir

s'exprimer librement. Mais il a fait une réserve dont on saisira d'emblée l'importance : aucun citoyen n'a le droit, en abusant de cette liberté, de contrecarrer la politique extérieure du pays et de compromettre la neutralité ou les bonnes relations de la Suisse avec les autres Etats. En d'autres termes, si cette liberté doit subsister entière, elle doit s'exercer avec une modération conforme aux intérêts supérieurs de la nation.

Cette doctrine a emporté si rapidement l'adhésion de tout notre peuple et des journalistes en particulier que le Conseil fédéral n'a guère été appelé à faire usage des sanctions qu'il avait prévues dans son arrêté de 1934. En cinq ans, un seul journal a été suspendu pour trois mois. Encore s'agissait-il d'un organe de presse qui était aux mains d'un gouvernement étranger et qui entendait faire sur territoire suisse une politique extérieure qui ne saurait être celle d'un Etat neutre.

Cependant, comme il fallait s'y attendre, la guerre a modifié cette situation de tout au tout. La garde de nos frontières, notre lutte économique ont profondément modifié les conditions de notre existence. Elles ont exigé de tous les citoyens des sacrifices de tout genre, la soumission à une stricte discipline nationale. Quand le pays est menacé, les droits individuels doivent passer après l'intérêt supérieur du pays, après la sauvegarde de son indépendance, après les exigences si délicates de sa neutralité.

Très sagement, le Conseil fédéral a renoncé à introduire la censure, d'une part parce qu'il ne voulait pas mettre l'opinion publique sous tutelle, d'autre part parce qu'elle aurait eu pour effet essentiel de rendre le pouvoir politique directement responsable de tout ce qui se publie, articles, ou informations, dans nos journaux. Il a préféré organiser un contrôle de la presse qui intervient après la publication des journaux et qui permet certaines sanctions contre ceux d'entre eux qui négligent leurs devoirs de discipline ou qui ne craignent pas de compromettre nos bonnes relations avec l'étranger.

D'emblée, il faut constater que les organes chargés du contrôle de la presse ont su agir avec tact et modération. Fidèles à la pensée de Giuseppe Motta, ils ont réprimé tout ce qui pouvait ressembler à une prise de parti directe, mais sans interdire le moins du monde l'expression de libres opinions sur les événements internationaux, sans empêcher non plus l'expression de sympathies. De la sorte, la Suisse a pu rester fidèle à ses conceptions originales. Si elle évite avec soin tous ce qui pourrait être la source de conflits diplomatiques ou militaires, si elle ne veut par faire la leçon à ceux qui se battent et qui ne connaissent pas les privilèges de son immunité, elle entend que son peuple soit objectivement renseigné sur la situation mondiale et qu'il ne soit pas la proie d'une propagande étrangère quelconque.

Sans doute la liberté de la presse n'est-elle plus aussi absolue que naguère. Elle est temporairement limitée. Mais elle subsiste si bien que rien ne rappelle chez nous un régime de presse dirigée ou même orientée. Une sourdine a été mise à l'expression de certaines opinions, parce que toute provocation doit être évitée. Mais le gouvernement n'a jamais tenté de donner des instructions aux journalistes suisses ou d'inspirer leurs jugements ou leur attitude. Si l'on regarde la carte de l'Europe, si l'on songe que nous sommes à peu près seuls à connaître encore un régime très largement libéral, on doit reconnaître que nous avons su, en dépit de mille difficultés et de très

dangereuses suggestions, maintenir et sauvegarder l'essentiel d'une liberté que est la pierre angulaire de nos institutions démocratiques.

Cependant, pour que la presse suisse puisse servir efficacement l'intérêt national, il faut qu'elle soit exactement renseignée, non seulement sur l'action publique de ses autorités, mais aussi sur certains faits et certaines circonstances dont la connaissance est indispensable à une juste appréciation de la situation générale. Il faut — ce que l'on avait trop négligé jusqu'ici — qu'il existe un contact étroit entre le gouvernement et la presse, par conséquence entre l'autorité et le peuple.

C'est pourquoi, il y a quelque temps, le Conseil fédéral a décidé de créer, non pas un ministère de la propaganda, non pas un Office de la presse, mais un service de liaison pour les questions de presse, ce qui est très différent. Ce bureau n'aura aucune compétence pour limiter la liberté de la presse ou pour donner des instructions obligatoires aux journaux. Il aura pour tâche de les renseigner, d'améliorer le service d'information, bref de mettre les journalistes à même d'exercer leur magnifique profession en toute connaissance de cause. Il ne s'agit pas d'une main-mise de l'autorité sur la pensée publique. Il s'agit d'une collaboration dans l'intérêt supérieur du pays.

C'est encore une manière de rester fidèle à nos traditions et de sauver une de nos libertés. Il n'est pas d'Etat en Europe qui ne doive, plus ou moins, faire la part du feu, c'est-à-dire la part des dangers qui la menacent. Mais, sur les principes essentiels de constitution, la Suisse reste ferme et inébranlable. Elle sait trop que la seule indépendance qui mérite d'être vécue n'est pas purement territoriale, qu'elle relève encore de l'ordre moral.

*Pierre Béguin.*

### ABOUT "THE MAN IN THE STREET."

When Mr. Wendell Willkie came to England to find out all about the War he said he would not only interview the leaders but also "The Man in the Street." By this I presume he meant not only "Tom, Dick and Harry," but "Uncle Tom Cobley and all."

Now I must admit that the Man in the Street has always intrigued me.

Mr. Willkie, I understand, was very well satisfied with the result of his enquiries. Unfortunately my own experience was not so good. Instead of being welcomed as an enlightened investigator I was accused of being a nose-parker. The first man I met appeared to be a "silent column." The second said something about blue pencils. The third banged the door in my face and told me to go to Hell. Something seemed to be wrong — either my mode of address or my standing.

I therefore tried to solve the mystery on paper and decided that the first Man in the Street must have been Adam. Not the Adam lolling in the Garden of Eden but the sinful man who after making a fool of himself was driven on the streets of life. From this it would appear that the first Man in the Street was a sinner and a fool, whereas according to Darwin's theory he was a gorilla. At first sight not a very promising basis to work from. On further reflection, however, not altogether impossible, because *a*) according to the Bible all men are sinners, *b*) philosophers assert that all men are fools and *c*) instructors in the armed forces

will tell you that the millions of men now training are full of monkey tricks. Well mixed, these three groups make a very representative collection of human society, of which the Man in the Street forms the greater part.

Fortunately, the human being is not only made up of flesh, sin and tomfoolery but has been given a probing mind, a searching conscience and above all, an eternal soul. It is the spirit that finally matters, not the flesh.

The events of the last few months have shown that the spirit of the people is well and sound and that there is not much wrong either with the heart or the soul of the Man in the Street. He has given of his best and is ready to give more. He is imbued with the spirit of service and sacrifice. England's little man has done well. He has not only been immortalised by Strube's clever cartoons but has earned the undying love, admiration and gratitude of us all. Think of the wardens, the fire-fighters and those gentlemen the police. Men in the Street not only in the literal but the real sense of the word.

It may be argued that a policeman is not really a Man in the Street but a public guardian, and that this also applies to anybody in uniform or belonging to an organised body. The fact remains that probably only a short while ago he was a civilian. To draw a line of demarcation is not easy. True, it is difficult to imagine the Archbishop of Canterbury as a mere "Man in the Street." On the other hand what happens when His Majesty the King — as he frequently does — mixes freely amongst his loyal subjects? Would it be wrong to say that he immediately becomes "THE Man in the Street," beloved and honoured by all? From what we know of his lofty character and friendly human spirit it is safe to assume that he would be proud to be acknowledged as such. Not so the Dictators or Sawdust Ceasars. They either become false Gods to their followers or tyrants to those who do not submit to their rule. The Man in the Street in the countries under totalitarian regime is either a robot or a rebel. In the democracies he preserves his individuality and independence.

It is said that everybody has an equal chance in life, whether he wears a cap, a bowler or a top hat. Some people assert, however, that wearing an Old School Tie makes a lot of difference. I suppose that explains why some other folk use distinctive neckwear. For instance, the communist sports a red bow to match his fiery creed whilst the fascist advertises his mournful doctrine by wearing black. Curiously enough, Stalin, Hitler and Mussolini prefer neutral tints in place of their own party colours, whilst Laval hides his black intrigues under a spotless white cravat.

To the student of human nature the Man in the Street provides an unending source of material. Here he finds humour and tragedy, love and hate, greed and charity, wisdom and foolishness. In short, life itself — good, bad and indifferent, or the World, the Flesh and the Devil.

If clever politicians, Newspapers or the Ministry of Information want to know "which way the wind is blowing" they canvass the Man in the Street. The foundation of the State rests on the rank and file and not on what is called high society. The backbone of the country is the Man in the Street. It is to him that the Government looks for support. If properly led and wisely guided he will never let them down, what he lacks in knowledge he makes up by instinct. Once